

S'il apparait alors que le marché canadien s'est élargi sensiblement au delà de 917,000 unités, les exportations de voitures japonaises pourront être à nouveau accrues modérément, à la condition que le niveau global des exportations japonaises pour l'exercice 1984-1985 ne dépasse pas 170,400 unités.

Sur la base des prévisions établies par MITI pour l'année fiscale 1984-1985, le Japon détiendra vraisemblablement environ 18% du marché canadien. Dans ce contexte, le Ministre a mentionné qu'en vertu d'un arrangement semblable conclu pour la même période 1984-1985 entre le Japon et les Etats-Unis, la part japonaise du marché américain devrait également s'établir à quelque 18%.

En ce qui concerne les véhicules commerciaux, M. Regan s'est dit confiant qu'il continuerait à y avoir un développement ordonné des exportations japonaises au Canada, qui tiennent compte de l'état du marché canadien de ces véhicules.

Le ministre Regan a rappelé que les autres ententes similaires conclues entre le Canada et le Japon au cours des trois dernières années avaient eu pour but de faciliter la restructuration et la modernisation de l'industrie automobile canadienne afin de lui permettre de s'adapter aux nouvelles conditions de la concurrence internationale. Ces ententes ont contribué à améliorer les conditions qui ont présidé à la récente reprise dans le secteur de l'automobile au Canada. "La nouvelle entente sur les exportations devrait aider à consolider cette reprise et nous donner davantage confiance que la reprise est maintenant bien implantée" a-t-il dit.

Le ministre du Commerce extérieur a ajouté: "C'est un autre élément positif visant à favoriser une relation mutuellement avantageuse entre le Canada et le Japon dans le secteur de l'automobile; cette relation bilatérale a récemment amené un certain nombre de développements encourageants impliquant une plus grande participation des fabricants japonais dans l'industrie automobile canadienne."